

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2018

Sur convocation en date du 2 janvier deux mille dix-huit, le Conseil Municipal s'est réuni le neuf janvier deux-mil dix-huit à dix-neuf heures trente-cinq, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Neuf conseillers étaient présents, Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, Mme Annie DUCHON, Mme Agnès FAURE, Mme Catherine FOUCON, Mr Serge HUET, Mme Evelyne LEFEBVRE, Madame Claudia ROUSSEL, Mr Jean-Jacques SEVIN, Mr Romain SURCIN.

Mr Thierry COUSIN, Mr Guy GIRARD, Mr Frédéric HANOUILLE, Mr Pierre LAUNAY, Mme Nathalie MILLE, Mme Andrée PAILLARD, Mr Thierry REYNAUD, Mr Geoffrey SCHRAPFF, absents excusés.

Quorum atteint.

Mesdames Agnès FAURE et Claudia ROUSSEL ont été élues secrétaires de séance.

Monsieur le Maire adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil.

Observations faites sur le compte-rendu du Conseil Municipal du huit décembre deux mille dix-sept émises par Madame Evelyne LEFEBVRE, à savoir :

Point 1 - Assistance maîtrise d'ouvrage – réfection des mares et des fossés de la commune : demande si la désignation d'un bureau d'étude (Cad'EN) décliné en 2 phases à hauteur de 15.720 €/HT sans doute allégé du suivi des missions complémentaires déjà traitées par ALISE et présenté par Monsieur Serge HUET le 4 décembre dernier en CAO, est bien confirmée. Monsieur Serge HUET informe que ce bureau est pressenti et que rien n'est encore statué dans l'attente de la réunion de la commission voiries et eaux pluviales.

Point 9 – Rétrocession anticipée de voiries au Clos des grives : rejeté à l'unanimité. Mais il est indiqué dans le CR que » l'armoire de contrôle est non mise en service à ce jour ». Madame Claudia ROUSSEL confirme la non mise en service à la date de réception du courrier des demandeurs. Madame Evelyne LEFEBVRE constate que le branchement éclairage public est effectif à ce jour et questionne sur les dispositions prises à cet égard. Mr le Maire informe qu'un courrier sera envoyé aux services SICAE-ELY pour précision sur le sujet.

Point 10 – Attribution du marché renforcement eau potable et création de réseau eaux pluviales de la rue de la république – création réseau eaux pluviales 1<sup>ère</sup> tranche de la rue Saint Antoine : observe que les différents montants indiqués par lot et tranche ne sont aucunement les plans de financement faisant apparaître les subventions et l'autofinancement. C'est plutôt le résultat de l'analyse des offres faite par le Maître d'œuvre et retenu par la CAO du 4-12.

Il est précisé que ce conseil est enregistré afin de faciliter la retranscription.

2018-01

### 1- DESIGNATION DES DELEGUES DU NOUVEAU SYNDICAT SIE-ELY

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la désignation des délégués du nouveau syndicat SIE-ELY. Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SIE-ELY.

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Deux seuls candidats : Mr. Serge HUET et Mr Jean-Jacques SEVIN (ex délégués au SIEPRO)

- Election du délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

Majorité absolue : 6

- M. Serge HUET ayant obtenu la majorité absolue (10 voix), a été proclamé délégué titulaire.

- Election du délégué suppléant

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

Majorité absolue : 6

- M. Jean-Jacques SEVIN ayant obtenu la majorité absolue (10 voix), a été proclamé délégué suppléant.

Désignations adoptées à l'unanimité des présents

2018-02

### 2- ATTRIBUTION INDEMNITE – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une indemnité pour le concours du receveur municipal.

Trois receveurs municipaux se sont succédés cette année.

L'état liquidatif de Monsieur CHEVALLIER annexé à la présente délibération pour une somme de 291,42€.

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- Accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

Adopté à l'unanimité des présents

2018-03

### 3- ATTRIBUTION INDEMNITE – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL 2

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une indemnité pour le concours du receveur municipal.

Trois receveurs municipaux se sont succédés cette année.

L'état liquidatif de Monsieur SAINT VAL annexé à la présente délibération pour une somme de 284,51€.

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- Accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €

Adopté à l'unanimité des présents

2018-04

#### 4- ATTRIBUTION INDEMNITE – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL 3

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une indemnité pour le concours du receveur municipal.

Trois receveurs municipaux se sont succédés cette année.

L'état liquidatif de Monsieur CASADEI annexé à la présente délibération pour une somme de 53,43 €.

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- Accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

Adopté à l'unanimité des présents

Monsieur le Maire annonce qu'une difficulté majeure de mise à jour des actifs de la commune va devoir être absorbé (arriéré de plus de 20 ans) dans le temps avec la mise en place d'un support informatique adéquat au traitement des informations et la mise à disposition de personnel pour absorber ce retard avec le soutien des services compétents au trésor public.

2018-05

#### 5- DEMANDE DE DETR 2018 POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE PMR

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de DETR 2018 pour des travaux d'accessibilité PMR.

La Commune a pour projet d'investissement au titre de l'année 2018 de refaire les allées et accès de bâtiments communaux (Projets proposés : le cimetière, la petite longère, l'épicerie sociale, desserte arrière restauration scolaire) afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le projet a été estimé à hauteur de 79.263,20 € HT, soit 99.079,00 € TTC, le plan de financement provisoire s'établit comme suit :

DETR (20%)	15.852,64 €
Autofinancement	83.226,36 € TTC
	99.079,00 € TTC

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Adopter le projet de travaux d'accessibilité PMR des bâtiments communaux pour un montant estimatif à 99.079,00 € TTC,
- Solliciter à cet effet auprès de Madame la Préfète d'Eure-et-Loir une subvention au titre de la DETR 2018 pour cette réalisation,
- Valider le plan de financement provisoire.

Adopté à l'unanimité des présents

2018-06

**6- DEMANDE DE D.E.T.R 2018 POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS ET COMPTEURS D'EAU POTABLE DONT BRANCHEMENTS EN PLOMB SUR LE RESEAU EAU POTABLE DE LA COMMUNE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de DETR 2018 pour les travaux de renouvellement de branchements et compteurs d'eau potable dont branchements en plomb sur partie du réseau d'eau potable de la Commune.

La Commune a pour projet d'investissement au titre de l'année 2018 de renouveler les branchements / compteurs d'eau potable dont la présence de plomb a été avérée sur plusieurs rues de la Commune, (secteur partiel proposé : Rue de Dreux 1 et 2, Rue du Clos Saint Antoine, Rue du Château, Rue du 19 mars 1962).

Interrogation de Madame Evelyne LEFEBVRE : ne faudrait-il pas réaliser conjointement le renouvellement du réseau en plus des branchements, car certains secteurs comme la rue de Dreux (très ancien) le nécessiterait ? La régie des eaux pourrait solliciter une demande en ce sens.

Le projet a été estimé à hauteur de 94.624,66 € HT, soit 113.549,61 € TTC, le plan de financement provisoire s'établit comme suit :

DETR (30%)	28.387,40 €
Autofinancement	85.162,21 € TTC
	<hr/>
	113.549,61 € TTC

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Adopter le projet de travaux de renouvellement des branchements / compteurs d'eau potable dont la présence de plomb a été avérée sur plusieurs rues de la Commune, pour un montant estimatif à 113.549,61 € TTC,
- Solliciter à cet effet auprès de Madame la Préfète d'Eure-et-Loir une subvention au titre de la DETR 2018 pour cette réalisation.
- Valider le plan de financement provisoire.

Adopté à l'unanimité des présents

2018-07

**7- DEMANDE DE FIPDR 2018 POUR L'IMPLANTATION DE 2 CAMERAS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de FIPDR 2018 pour l'implantation de 2 caméras supplémentaires sur le territoire communal positionnées pour la première caméra à l'angle de la rue venant d'Havelu et route de Marchezais (carrefour stratégique par le flot de véhicule). La seconde caméra sera positionnée route de Berchères à la sortie des hameaux.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil, il a été adopté par le conseil l'autorisation d'installation d'une caméra sur la commune par l'agglomération du pays de Dreux au niveau de la place de la mairie à proximité du panneau d'affichage numérique.

La Commune a pour projet d'investissement au titre de l'année 2018 de lutter contre le sentiment d'insécurité en installant sur le territoire de la commune 2 caméras de vidéoprotection supplémentaires.

La Commune a signé une convention de groupement de commandes avec l'Agglomération pour avoir des prix attractifs sur les caméras de vidéoprotection et sur le matériel d'installation.

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Solliciter à cet effet auprès de Madame la Préfète d'Eure-et-Loir une subvention au titre de la FIPDR 2018 pour cette réalisation.

Adopté à l'unanimité des présents

2018-08

#### **8- DEMANDE DE FONDS DE PEREQUATION ANNEE 2017**

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de fonds de péréquation pour l'année 2017.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur, Le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation de l'année 2017 à hauteur de 32.500,00 €uros maximum correspondant à une aide sur des factures d'acquisition de mobiliers, matériels, de travaux de bâtiments et de voirie.

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil de :

- Approuver le projet de demande de Fonds Départemental de Péréquation pour l'année 2017,
- Solliciter à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental le Fonds de Péréquation pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité des présents

2018-09

#### **9- OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Sur proposition de Madame Catherine FOUCON, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'ouverture d'un poste de rédacteur territorial.

Madame Catherine FOUCON rappelle que depuis le 12 avril 2017, un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe a été recruté au poste de secrétaire générale de Mairie.

Cet agent ayant passé avec succès le concours de rédacteur territorial, compte tenu de la qualité de son travail accompli et de la responsabilité de son poste, il est proposé la création d'un emploi de rédacteur territorial.

L'agent restera placé sur le poste de secrétaire générale de Mairie.

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil de :

- Décider de créer un poste de rédacteur territorial sur le poste de secrétaire générale de Mairie.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la création de ce poste et à la nomination de l'agent.

Adopté à l'unanimité des présents

## TOUR DE TABLE

Madame Catherine FOUCON annonce qu'un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le 8 janvier avec une proposition de présentation d'horaire dans le cadre de la semaine à 4 jours. La commission enfance va se réunir le 18 janvier pour préparation du dossier qui sera présenté lors d'un prochain conseil.

Madame Evelyne LEFEBVRE a rencontré le président du syndicat d'assainissement de Bû-Rouvres qui lui a demandé de relayer la demande suivante : que de nouveaux délégués au syndicat d'assainissement soient élus au sein de cette instance car depuis le budget prévisionnel précédent la commune de Bû n'est plus représentée. Il demande que la commune délibère sur le sujet afin d'être représentée dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire évoque son indignation sur le mode de fonctionnement de ce syndicat en annonçant que la commune (la plus importante de celui-ci), lors des élections du bureau du SIMABR aurait été évincée et donc pas représentée au niveau des instances dirigeantes. Il souhaiterait voir ce syndicat absorbé par l'agglomération du pays de Dreux dans les meilleurs délais ou que les instances dirigeantes soient renouvelées.

Madame Evelyne LEFEBVRE évoque qu'aucune lisibilité sur le fonctionnement de celui-ci n'est communiqué efficacement. Après interrogation sur les travaux qui pourraient être envisagés sur la commune en termes d'adduction de réseau ou autre, le président du syndicat a répondu qu'il n'était plus d'actualité d'effectuer des extensions par manque de moyens et que des travaux importants étaient envisagés à budgéter pour 2018 pour changer le syphon à la sortie de la commune. Quant au devenir du syndicat par rapport à l'agglo, il a été répondu que la loi Notre était assouplie, délais rallongés de 2020 à 2026.

Monsieur le Maire souligne l'importance de ce syndicat pour nos communes (notamment la nôtre) acquiescement de Madame Evelyne LEFEBVRE. Le sujet sera de nouveau évoqué lors d'un prochain conseil pour demander le renouvellement du bureau et proposer d'autres délégués. Madame Evelyne LEFEBVRE évoque qu'en terme de service à la population, il est tout de même un problème majeur que la commune de Bû ne puisse pas être acteur des choix qui sont possibles à opérer alors que la commune est le premier financeur de ce syndicat.

Monsieur le Maire annonce que la DRAC a accordé à la commune pour les travaux de l'église, d'un montant prévisionnel de 343.424,22 €/HT une subvention importante de 137.369,69 €/HT. Mme Evelyne LEFEBVRE suggère que l'arrêté de subvention soit adressé au département pour permettre à la commune de solliciter d'autres subventions.

Les travaux d'installation d'un chauffage collectif au gaz ont commencé à la mairie. Les têtes d'éclairage défectueuses sur la commune sont en cours de changement (cf. précédent CM).

Interpellation de certains conseillers sur l'éclairage mis en place sur la commune. Monsieur le Maire souligne que la maîtrise de la consommation d'énergie est souhaitable par souci économique et écologique avec une réflexion à engager sur le maintien de l'éclairage la nuit ou abaissement de l'intensité de l'éclairage.

Monsieur le Maire renouvelle ses vœux de bonne et heureuse année à l'ensemble du conseil.

Séance levée à 20 h 52